



« Le 8^{ème} Jour » A.S.B.L.
BRUXELLES



« Utopie Créatrice » OBNL
MONTREAL

CHARTRE COMMUNE DES VALEURS

DE L'ASBL "LE 8ÈME JOUR" ET DE L'OBNL « UTOPIE CRÉATRICE »

L'asbl « Le 8^{ème} Jour » (2 mai 2000) et l'obnl « Utopie créatrice » (21 novembre 2011) participent à la construction d'une société solidaire, intégrant chaque être humain et permettant à la personne en situation de handicap de vivre en autonomie, sécurisée au mieux de ses capacités.

En pratique, elles proposent un milieu de vie novateur à des personnes ayant une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle sans trouble de comportement, leur donnant accès à une vie autonome en appartements groupés et sécurisés par la présence de voisins solidaires actifs habitant l'immeuble. Elles ont le désir d'offrir un modèle transposable à d'autres types de personnes en situation de handicap.

Dans un environnement urbain et une vie individuelle en appartement, Le 8^{ème} Jour organise l'animation et l'encadrement léger des résidents afin de développer leur autonomie et favoriser leur intégration sociale, modèle retenu par Utopie Créatrice pour sa phase opérationnelle.

Le 8^{ème} Jour agit pour provoquer une prise de conscience au sein du grand public et des pouvoirs publics afin de changer le regard porté sur le handicap. Utopie Créatrice partage cet objectif depuis sa création.

Le 8^{ème} Jour et Utopie créatrice prônent le respect de la différence, la fraternité, la générosité, la solidarité et l'égalité des chances.

Le 8^{ème} Jour et Utopie Créatrice combattent l'indifférence, la discrimination, les préjugés et toute autre forme de rejet.

Par son expérience, Le 8ème Jour a l'ambition d'être une référence nationale et internationale ayant pour objet d'aider et de guider toute organisation partageant ses valeurs. Bien que source d'inspiration pour les membres fondateurs d'Utopie Créatrice, ceux-ci y ont ajoutés dès le départ la volonté d'offrir une stimulation artistique reposant sur l'intelligence émotionnelle des candidats pressentis.

Le 8ème Jour, de même que ses projets, sont gérés en toute transparence et avec rigueur et professionnalisme, en favorisant le dialogue, l'écoute et la communication. Tout est mis en œuvre pour récolter les fonds nécessaires afin d'assurer ses actions, sa pérennité et diffuser son modèle. Utopie Créatrice partage ces mêmes objectifs de gestion et la recherche de moyens pour assurer actions et pérennité.

Sur la base des valeurs de cette charte, Le 8ème jour et Utopie Créatrice s'engagent à mener ensemble des actions qui auront pour objectifs de développer l'autonomie et l'épanouissement de la personne en situation de handicap.

Ces actions, principalement axées sur les échanges et la réflexion entre les membres des deux organisations porteront tant sur le plan des pratiques professionnelles que sur l'organisation d'activités destinées aux bénéficiaires des projets.

Montréal, le 29 septembre 2011

Charte signée chez « FMC avocats », en présence de Jean-Luc Van Raes, ministre des Relations extérieures de la Région de Bruxelles Capitale

Jean-Luc Van Raes, Ministre

Pour Le 8ème Jour, asbl

Clémentine Deferiere, Présidente

Nicole Delquiny, Administrateur

Pour Utopie Créatrice, obnl

Dary Lavallée, Président

Jacqueline David, vice-prés.

Monique Hennebert, secrétaire

Françoise Guay Taché, trésorière

Gilles Taché, conseiller